

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.118

L'An Deux Mille Deux, le 30 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

23 AOUT 2002

23 AOUT 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BOISNARD représenté par Mme MONTRON  
M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT  
Mme COURTIN représentée par Mme CROUE  
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS-EXCUSES** : NEANT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 33

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : RENOVATION ET MISE AUX NORMES DU MARCHE CENTRAL : CHOIX DE  
L'ENTREPRISE

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération du 18 avril 2002, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Détaillé pour l'opération du Marché Central.

La SEMDAS, mandataire de la Ville de Royan, a lancé un avis d'appel public à la concurrence le 26 juin 2002.

La durée de la procédure, conformément au nouveau Code des Marchés Publics, était de 37 jours.

La remise des offres était fixée au 5 août 2002 à 17 heures. 5 offres ont été reçues.

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) s'est réunie le 6 août 2002, pour la séance d'ouverture des plis. Les entreprises dont la première enveloppe était conforme au règlement de la consultation et aux prescriptions du Code des Marchés Publics, ont vu leur deuxième enveloppe contenant leurs offres ouvertes. Ce fut le cas pour deux candidats.

Ces offres conformes ont été remises à la maîtrise d'oeuvre pour une analyse détaillée au regard du cahier des charges de consultation (cohérence technique, prix, moyens, respect des délais).

Le 22 août 2002, la C.A.O. était à nouveau réunie pour choisir l'entreprise appelée à réaliser les travaux.

Au vu de l'analyse de la maîtrise d'oeuvre, des questions posées à cette dernière, après un tour de table, les membres de la C.A.O. proposaient de retenir l'entreprise **CARRILLION BTP SO**.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'approuver la procédure menée par la SEMDAS et de l'autoriser à signer avec l'entreprise ci-après, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 22 août 2002, le marché correspondant et de lancer l'ordre de service :

Entreprise **CARRILLION BTP SO**

Pour un montant de base de : 3 992 878,28 euros HT

Options retenues avec montants :

- option n° 2 :  
Gros oeuvre démolition - murs et cloisons au sous sol  
pour un montant de 46 732,41 euros HT
- option n° 4 :  
Gros oeuvre démolition - démolition partielle mur de  
clôture  
pour un montant de 13 887,10 euros HT
- option n° 11 :  
Menuiseries intérieures - aménagement complémentaire  
sous sol  
pour un montant de 6 670,11 euros HT
- option n° 12 :  
Revêtements durs - aménagement complémentaire sous sol  
pour un montant de 8 043,01 euros HT
- option n° 13 :  
Peintures Revêtements Muraux - aménagement complémentaire  
sous sol  
pour un montant de 4 587,63 euros HT
- option n° 14 :  
Plomberie sanitaire - aménagement complémentaire sous sol  
pour un montant de 4 705,44 euros HT
- option n° 15 :  
Electricité / courants forts - aménagement complémentaire  
sous sol  
pour un montant de 4 838,37 euros HT
- option n° 17 :  
Eclairage et mise en lumière - mise en lumière bâtiments  
pour un montant de 85 985,73 euros HT
- option n° 20 :  
Menuiseries intérieures - signalétique, plans repérage  
bancs  
pour un montant de 3 835,49 euros HT

**Pour un total de 4 172 163,57 euros HT**

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,**

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 septembre 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**